

Conseil municipal du 22 septembre 2025

Délibération

PSDA/DAUH/SAM

Rapporteur : M. Hervé M.

DCM 2025-338 - Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Baud-Chardonnet
- Projet de dossier de création modificatif - Bilan de la concertation préalable - Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 17h00.

Présents : Mme Appéré N. Maire, M. Hervé M., Mme Rougier G., M. Travers D., Mme Brière L., M. Nadesan Y., Mme Andro R., M. Chapellon D., Mme Frisque C., M. Sémeril S., Mme Boukhenoufa F., M. Careil B., Mme Papillion C., M. Le Bougeant D., M. Morel C., Mme Bouchonnet I., M. Monnier J., Mme Hakni-Robin B., M. Fouillère C., M. Guillotin D., M. Pinchard J., Mme Marie A., Mme Béchet A., Mme Pellerin I., M. Bourcier F., Mme Phalippou C., Mme Casacuberta-Palmada M., Mme Letourneux G., M. Goater J., M. Hamon L., Mme Rousset E., M. Stephan A., M. Roullier O., M. Boudes P., M. Brossard L., Mme Zamord P., M. Lahais T., M. Theurier M., Mme Tonon S., Mme Koch L., M. Jeanvrain M., Mme Affilé G., M. Cressard A., Mme Gandon C., M. Compagnon C., Mme Id Ahmed Z., M. Depeige P., M. Ruiz H., Mme Rolandin C., Mme Brimbeuf I..

Ont donné procuration : Mme Faucheux V. donne pouvoir à M. Theurier M., M. Desmots X. donne pouvoir à M. Goater J., M. Puil H. donne pouvoir à Mme Pellerin I., M. Jannin P. donne pouvoir à M. Brossard L., Mme Binard V. donne pouvoir à M. Le Bougeant D., Mme Condolf-Ferec M. donne pouvoir à M. Sémeril S., Mme Lemeilleur C. donne pouvoir à M. Nadesan Y., M. Le Brun L. donne pouvoir à M. Compagnon C., M. Boucher N. donne pouvoir à Mme Id Ahmed Z., Mme du Plessis d'Argentré L. donne pouvoir à M. Cressard A., M. Esneault A. donne pouvoir à Mme Gandon C..

Le quorum s'élève à 31 et est atteint.

Mme Bouchonnet I. est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 16 septembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

La séance est levée à 21h59

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 103-2 ;
Vu la délibération n° 2004-396 du 14 juin 2004 actant le bilan de la concertation préalable et approuvant le dossier de création de la ZAC Baud-Chardonnet ainsi que le mode de réalisation de la ZAC par voie de convention publique d'aménagement ;
Vu la délibération n° 2004-732 du 8 novembre 2004 approuvant la convention publique d'aménagement conclue avec Territoires et Développement ;
Vu la délibération n° 2010-443 du 5 juillet 2010 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Baud-Chardonnet ;

Vu les délibérations n° 2012-197 et 2012-195 du 2 avril 2012 approuvant respectivement la résiliation de la convention publique d'aménagement avec Territoires et Développement et la signature d'une concession d'aménagement avec la SPL Territoires Publics permettant la poursuite de la ZAC ;
Vu la délibération n° 2014-0632 du 15 décembre 2014 approuvant le dossier de réalisation modificatif n° 1 ;
Vu la délibération n° 2018-0035 du 29 janvier 2018 approuvant le dossier de réalisation modificatif n° 2 ;
Vu la délibération n° 2023-0197 du 26 juin 2023 approuvant les objectifs de la modification de la ZAC Baud-Chardonnet et les modalités de concertation préalable ;
Vu la délibération n° 2023-0327 du 9 octobre 2023 approuvant le dossier de réalisation modificatif n° 3 ;
Vu la délibération n° 2024-276 du 16 septembre 2024 approuvant le dossier de réalisation modificatif n° 4 ;

EXPOSÉ

Contexte :

D'une superficie de 35 hectares, la ZAC Baud-Chardonnet, située à l'est du centre historique de Rennes, entre la Vilaine et les voies ferrées, est un projet urbain d'envergure qui participe de l'extension du centre-ville de Rennes.

Suite à la disparition progressive, entre les années 1980 et les années 2000, des activités qui y étaient implantées, la plaine de Baud constituait une importante réserve foncière à urbaniser pour répondre à la dynamique démographique rennaise.

Avec la création en 2004 de la ZAC Baud-Chardonnet, le site devient un élément structurant du projet urbain de la Ville de Rennes, à seulement deux kilomètres à l'est du centre-ville et inaugure la reconquête de la Vilaine et de ses berges.

Quartier résidentiel et actif, c'est aussi un nouveau lieu d'animation et de détente au bord de l'eau apprécié par ses nouveaux habitants et de plus en plus de Rennais.

Rappel des objectifs du projet de modification de ZAC :

En 2019, les élus rennais et métropolitains ont exprimé d'un commun accord l'objectif de déplacer le dépôt bus actuel de la plaine de Baud plus au Sud et à l'Est, de le rapprocher des voies ferrées, et de permettre ainsi la poursuite de l'urbanisation des bords de Vilaine en continuité de la ZAC Baud-Chardonnet.

Un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce nouveau dépôt bus a été engagé par délibération du Conseil Métropolitain du 19 décembre 2019. L'emprise définie à ce concours en concertation avec la Ville de Rennes, pour accueillir ce nouveau dépôt bus, se situe à cheval sur le périmètre actuel de la ZAC Baud-Chardonnet et réinterroge en conséquence la programmation et le dessin de ses îlots les plus à l'est, mais également le projet d'infrastructures.

Parallèlement, les réflexions en cours sur les liens entre Baud-Chardonnet et EuroRennes, sur une éventuelle constructibilité à trouver sur les emprises ferroviaires situées entre ces deux quartiers, conduisent à interroger les limites et le programme de la pointe Ouest de la ZAC.

Ces évolutions engagées, à venir ou à l'étude ont rendu nécessaire la conclusion d'un avenant à la concession d'aménagement ayant notamment pour objets de permettre à l'aménageur de mener les études nécessaires à la refonte du projet de la ZAC Baud-Chardonnet sur ses franges Est et Ouest, de réinterroger son périmètre, son programme de construction et ses impacts et ceci dans la perspective de la remise d'un dossier de création

modificatif de ZAC.

Rappel des modalités de concertation préalable :

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, et dans le cadre de la Charte rennaise de la Démocratie Locale, une concertation publique a été menée sur ce projet de refonte de la ZAC Baud-Chardonnet.

Les modalités arrêtées par délibération du 26 juin 2023 ont été les suivantes :

- Réunions publiques plénières avec les habitants et les acteurs du quartier,
- Ateliers participatifs avec les habitants et acteurs du quartier sur différentes thématiques (espaces publics, équipements publics, quartier bas carbone...).

Déroulement de la concertation préalable :

La démarche de concertation a été pilotée par Territoires Publics avec l'appui de l'agence SCOPIC.

- La constitution d'un panel citoyen :

Entre les mois de novembre et décembre 2023, l'équipe a assuré le recrutement d'un panel citoyen. L'objectif était de recruter 30 personnes aux profils variés afin de représenter la diversité des points de vue au sein du groupe. Pour constituer le panel, les critères suivants ont été retenus :

- la diversité des genres,
- la répartition géographique par secteur de la ZAC et par quartier avoisinant,
- la répartition des tranches d'âges et la répartition des catégories socio-professionnelles.

Le panel constitué a été fédéré autour des grandes questions suivantes :

Comment est vécu et perçu le quartier actuellement ? Qu'y fait-on ? Comment s'y sent-on ? Comment s'y déplace-t-on ? Au regard des enjeux écologiques et sociaux, quelle est l'évolution souhaitée collectivement pour le quartier Baud-Chardonnet ?

Le panel s'est projeté dans des usages futurs en phase avec les enjeux écologiques et sociaux, considérant le quartier Baud-Chardonnet comme l'un des exemples de ce que devront promouvoir en terme d'usages les projets urbains de Rennes.

- La démarche d'ateliers :

Des temps de mobilisation et de discussion dans la ville ont eu lieu de novembre à décembre 2023. SCOPIC est allée à la rencontre des habitants du quartier et des Rennais en organisant des temps de « porteurs de parole ». Issu de l'éducation populaire, ce format a permis de faire connaître la démarche, de recueillir de premières perceptions et avis sur le quartier Baud-Chardonnet en échangeant autour de la question « Pour vous, Baud aujourd'hui, c'est... ? Et demain, quelle vision pour le quartier ? » et de mobiliser pour la suite de la démarche. Les temps de rencontres ont eu lieu à la Garden Partie, au Marché des Lices, sur le parvis de la gare, sur les plages de Baud et à la résidence le Colibri.

Le samedi 16 décembre 2023, un événement de lancement grand public a été organisé aux écoles créatives pour initier la démarche. Ce fut l'occasion pour les élus et l'équipe projet de présenter la démarche de concertation : les objectifs, les thématiques, les engagements, le calendrier. La présentation a été suivie d'une promenade exploratoire dans le quartier avec 6 haltes, ce qui a permis d'évoquer les thématiques de la concertation : les espaces publics, l'offre de services, d'animation et d'équipements publics, l'habitat et les formes architecturales, les mobilités.

Quatre ateliers de concertation ont ensuite été organisés pour nourrir les réflexions sur l'évolution du quartier. Chaque séance a été conçue de manière à faire progresser la

réflexion collective. Le calendrier des rencontres se voulait cohérent avec celui des études urbaines, afin que l'expertise d'usage portée par le panel soit utile au projet. Chaque atelier a été pensé de manière à, d'une part, nourrir le panel avec de la matière liée au quartier, aux politiques publiques du territoire, aux enjeux actuels, et d'autre part favoriser les échanges et réflexions collectives en petits groupes.

Chaque atelier était dédié à une thématique :

- 20 janvier 2024 matin : les espaces publics
- 15 février 2024 soirée : les équipements publics et services
- 14 mars 2024 soirée : les mobilités
- 4 avril soirée : l'habitat et l'architecture

À l'issue de cette série d'ateliers, un temps de restitution de la démarche a été organisé sur l'espace public le samedi 25 mai 2024 matin afin de restituer les contributions de la concertation, de remercier le panel et de poursuivre les échanges concernant l'évolution du quartier. Ce temps a été animés par l'équipe projet et les élus.

- Les contributions issues des ateliers :

Les espaces publics :

- Perception et usages des espaces publics actuels :
 - La rue Raymonde Foreville : cette rue constitue un lieu de passage pour les déplacements automobiles. Bien qu'un espace confortable soit prévu pour les piétons, les courants d'air fréquents rendent l'endroit peu agréable pour s'y attarder.
 - La Rambla : situé près de la Vilaine, cet espace est apprécié par les usagers. Il prolonge la promenade vers les Plages de Baud. Toutefois, un équilibre reste à trouver entre mise en valeur de la rivière, préservation de la nature et meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes.
 - Les plages de Baud : principal espace public de Baud Chardonnet, les Plages de Baud sont un lieu vivant et polyvalent, ouvert aux habitants du quartier comme aux Rennais favorisant le lien social. Toutefois, le panel souligne un manque d'ombre en été, un besoin de poubelles supplémentaires, un mobilier inadapté aux seniors, et une cohabitation piétons-cyclistes à améliorer.
 - Le parc Marie-Claude Vaillant Couturier : le parc est apprécié pour son calme et sa verdure, tout en pouvant ponctuellement accueillir des événements. Le panel insiste sur la nécessité de préserver cette tranquillité et d'installer le mobilier urbain de manière réfléchie, notamment par rapport aux vis-à-vis.
 - L'avenue Gaston Monnerville : il s'agit d'une rue large où cohabitent tous les modes de transport. Les emplacements dédiés à la marche et au vélo sont particulièrement appréciés, offrant suffisamment de largeur pour circuler en toute sécurité.
 - La rue Berthe Savery : la répartition des espaces entre piétons, cyclistes et automobilistes manque de clarté. Pour les piétons, l'ambiance minérale, le vent et le mobilier limité rendent le lieu peu attractif. Une meilleure gestion du vent, notamment pour les terrasses, est souhaitée.

- Les attentes pour les futurs espaces publics :
 - Le parc Est : le panel souhaite que cet espace soit un lieu de rafraîchissement l'été, avec de belles zones d'ombre. Ce parc pourrait accueillir des usages divers (balades, repos, sports de plein air, rassemblements conviviaux et festifs) en proposant des espaces aux ambiances contrastées. Il est souhaité une vigilance particulière par rapport aux nuisances sonores (emplacement dédié aux moments festifs).

- Le prolongement de la Rambla : comme pour la Rambla actuelle, elle sera un lieu de passage pour les cyclistes et les piétons, la cohabitation des flux devra donc être fluide. Le panel suggère que la Rambla puisse accueillir davantage de végétalisation pour que le lieu soit agréable. En revanche, les aménagements peuvent ne pas être trop définis, pour permettre une appropriation par les usages et ainsi les affiner dans le temps.

- Les bords de la Vilaine à l'Est du Pont : le panel souhaite un cheminement continu pour piétons et cyclistes entre les Plages de Baud et ce secteur, sans changement de rive. Ce parcours devrait privilégier la nature, intégrer des équipements sportifs et renforcer le lien avec la salle de théâtre Gabily, tout en envisageant une dimension artistique dans les aménagements.

- Le Mail dans le prolongement de l'avenue Gaston Monnerville : le mail devra être propice aux rassemblements, sur la pause méridienne et en soirée, ce qui signifie qu'elle ne sera pas accessible aux véhicules motorisés.

- Contributions transversales pour les évolutions du quartier :

La place de l'art sur les espaces publics est à renforcer. Il faudra également une vigilance particulière sur la place des jeunes sur l'espace public (aires de jeux de plus petite taille, city stade...).

Les équipements et services :

- Perception et usages des équipements et services actuels :

- Une vie associative riche et très appréciée mais à étoffer encore davantage.
- Des infrastructures sportives insuffisantes en complément des aménagements facilitant les activités de plein air.
- Un groupe scolaire très attendu.
- Des services de santé utiles et satisfaisants mais bientôt saturés.
- Une offre commerciale appropriée.

- Les attentes pour les futurs équipements et services :

- L'envie d'un lieu phare dédié à la vie du quartier : installation d'une maison de quartier avec une salle polyvalente pour les habitants et les associations, aménagement d'une halle couverte pouvant constituer un espace public couvert.
- L'attente d'espaces animés et festifs : médiathèque, offre de cafés et restaurants à étoffer...
- Des aménagements sportifs à développer en attendant le gymnase de quartier : faciliter la pratique d'activités extérieures (city stade, skate parc, activités nautiques, mise à disposition d'équipements légers transitoires notamment pour les adolescents).
- Une offre d'accueil de la petite enfance à ne pas sous-estimer.
- Le souhait d'étoffer l'offre médicale sur le quartier : maison de santé, accueil de nouveaux médecins généralistes.
- Une vie commerciale à développer pour favoriser l'animation du quartier : offre de proximité, attente d'une boulangerie.

Les mobilités :

- Les attentes pour l'évolution des mobilités et des circulations :

- Concernant la pratique du vélo sur le quartier : différencier les espaces dédiés aux différents modes par des marquages (cycles et piétons) ; développer davantage de stationnement pour les vélos sur l'espace public notamment à proximité de la Mie Mobile et

de la Garden Partie ; prévoir de la signalétique indiquant les services et commerces ; prévoir une continuité cyclable en bord de Vilaine vers Cesson-Sévigné ; prévoir des locaux vélos plus pratiques et plus sûrs au sein des copropriétés.

- Concernant la marche à pied : rendre le chemin des écoliers agréable et sûr : sécuriser les croisements entre piétons et voitures, sécuriser la passerelle du jardin Marie-Claude Vaillant Couturier (revêtement), végétaliser le cheminement avec des zones ombragées ou couvertes, installer du mobilier ludique pour rendre le cheminement attractif...

- Apaiser les abords de l'école Miriam Makeba : sécuriser les abords de l'école par l'installation de ralentisseurs, restreindre le stationnement des voitures aux heures de dépose et de récupération des élèves, initier des pédibus, prévoir un espace suffisant pour garer les vélos dans l'enceinte de l'école, prévoir des stationnements vélos adaptés à la taille des enfants.

- Le stationnement, un sujet de débat : stationnement sur l'espace public inadéquate pour l'accueil des visiteurs, stationnement sauvage important, le panel n'est pas favorable au stationnement mutualisé en silos et souhaite plutôt développer des parkings au sein de chaque résidence.

- Améliorer et diversifier l'offre en transports en commun : les membres du panel sont globalement satisfaits de l'offre en transports en commun disponible sur le quartier mais ils pointent la difficulté d'accès à l'arrêt François-Château pour les personnes à mobilité réduite ; ils recommandent de compléter l'offre par un bateau bus, une nouvelle ligne de bus pour aller à la gare, l'installation d'un équipement C-Park vélo sur le quartier, expérimenter une zone de covoiturage.

L'habitat et l'architecture :

- Perception et usage de l'habitat sur la ZAC aujourd'hui :

- À l'échelle du logement : les membres du panel sont globalement satisfaits de leur lieu de vie (logements fonctionnels, calmes et lumineux, espaces privatifs extérieurs appréciés, isolation thermique et acoustique de qualité). Il y a néanmoins quelques points négatifs (chambres souvent petites, manque d'espaces de rangement et de stockage).

- À l'échelle des lieux de résidence : les membres du panel estiment que la livraison des programmes dans un temps resserré favorise le vivre-ensemble sur le quartier. Les espaces collectifs permettent également de développer les relations de voisinage. Néanmoins, ils constatent que certains espaces sont sous-utilisés. Les participants sont plus partagés sur l'ambiance architecturale du quartier.

- Globalement, le panel estime que le quartier bénéficie d'une identité propre, caractérisée par les Plages de Baud, la skyline, la présence de la Vilaine. Ces spécificités donnent un aspect bucolique à ce quartier pourtant urbain. La mixité sociale, vécue au quotidien par les habitants, participe aussi grandement à l'appréciation du quartier.

- Les attentes pour les prochains programmes immobiliers :

- À l'échelle du logement, les attentes sont les suivantes : prévoir des espaces modulables et partagés ; développer l'intimité, le calme et préserver de belles vues ; prévoir des accès directs et extérieurs privatifs ; favoriser la proximité avec des espaces verts ; avoir une attention sur la luminosité, les volumes, la performance énergétique ; prévoir des espaces publics de qualité pour compenser la densité.

- À l'échelle des résidences, les attentes sont les suivantes : développer des espaces favorisant la convivialité, l'entraide et les activités partagées (repas, bricolage...). Ces lieux doivent être mieux présentés et accompagnés à la livraison pour être réellement appropriés. Ils répondent aussi à des besoins pratiques : mutualisation de services (chambre d'amis, stockage, bureau partagé).

- Concernant l'ambiance architecturale du quartier : le panel appelle à réduire l'usage du béton et à privilégier des constructions écologiques, esthétiquement variées, quelques programmes emblématiques pourraient également être prévus. Il souhaite plus de végétalisation (notamment dans les cœurs d'îlots), un jeu sur les formes, hauteurs, matériaux (ex. : brique pour rappeler le passé industriel), ainsi que la mixité (sociale, fonctionnelle, architecturale). La participation des habitants à un concours d'architecture est aussi souhaitée.

Les principes retenus pour le projet de dossier de création modificatif :

Le nouveau périmètre de la ZAC Baud Chardonnet :

Le périmètre de ZAC est étendu au Nord-Est le long de la Vilaine afin d'intégrer les emprises libérées par le dépôt bus. Il est en revanche réduit au Sud Est afin d'exclure en totalité le nouveau dépôt bus. La superficie globale reste stable pour un total de 35 hectares.

La programmation prévisionnelle :

La ZAC Baud Chardonnet est un quartier mixte à dominante résidentielle comprenant à terme 3 200 à 3 500 logements environ mais également des programmes tertiaires, des commerces et des locaux artisanaux, de logistique urbaine, de services. Par ailleurs, l'opération prévoit des équipements publics (école, pôle associatif).

La mixité programmatique élaborée dans le cadre de la nouvelle phase de la ZAC permet d'inclure des éléments de programme qui participent aux enjeux de mutualisation (stationnement, logistique urbaine...). La ZAC s'est jusqu'à présent développée autour de la polarité de quartier, les bords de Vilaine et les îlots proches (îlots C, D, E, F, G, H, R). Les futurs îlots se développeront essentiellement aux franges de l'opération autour du carrefour G. Monnerville/Villebois Mareuil au contact de la Vilaine et en accroche aux plages de Baud (îlots P, B et O1), le long du faisceau ferroviaire comprenant une forte mixité programmatique : logements, bureaux, locaux artisanaux, logistique urbaine et lieu de destination festif (îlots O, N et le Manoir), à l'Est autour du parc Est (îlots T, K, L, M), au Nord Est le long de la Vilaine (îlots X) et au Nord de l'avenue des Préales (îlot U).

Les principes de composition seront poursuivis sur les nouveaux îlots avec une strate basse (jusque R+3), une strate moyenne (de R+3 à R+8) et les émergences jusque R+16. Un principe de mutualisation et de foisonnement des stationnements sera prévu afin de développer davantage de pleine terre dans les cœurs d'îlots ce qui donnera une plus grande diversité dans les typologies de socles. Ceux ayant pour fonction l'accueil de stationnement et de logistique seront relativement opaques autorisant à d'autres une plus grande transparence pour assurer une meilleure continuité d'accès et de vues vers les cœurs d'îlots paysagers et depuis les espaces publics.

Le développement des différentes strates offre une grande variété dans le traitement des toitures qui seront l'opportunité d'y développer des lieux de vie dans le prolongement des logements. Ce sera l'occasion d'y aménager des espaces paysagers partagés.

Les cœurs d'îlots seront beaucoup plus présents sur les nouveaux îlots. Le nouveau rapport au sol (pleine terre) contraste avec les projets sur dalle développés dans les premières phases. C'est l'occasion de renforcer la notion d'espaces ouverts et d'assurer un rapport nouveau entre espaces publics et espaces privés.

Paysage et principes d'aménagement des espaces publics :

Le site de la plaine de Baud est à l'articulation des deux grandes entités paysagères que sont la Vilaine et le plateau ferroviaire. Le quartier se construit dans un dialogue entre ces deux entités avec la volonté de maintenir à différentes échelles des continuités paysagères Nord-Sud. Les plages de Baud ont déjà initié cette transition d'usages autour de l'eau. Ce parc représente le premier maillon d'un ensemble d'espaces publics de la rive Sud de la Vilaine. Les futurs aménagements des berges hautes à l'Est du pont Václav Havel et du parc

Est s'inscrivent dans cette démarche paysagère mêlant les continuités de berges Est-Ouest aux enjeux de continuités paysagères Nord-Sud dans une logique globale de préservation et de création de corridors écologiques pour la faune et la flore. Les vues préservées sur la Vilaine dans la trame Nord-Sud des espaces publics et des parcs est complétée par une échelle plus domestique Est-Ouest le long du chemin des écoliers.

Concernant la partie Est, Les éléments de patrimoine bâti et végétal sont des points d'accroches sur lesquels le projet vient s'ancrer et dialoguer. Préserver le patrimoine mineur de la plaine de Baud, qu'il soit présent sur le site ou visible depuis les futurs espaces publics est un impératif (le château d'eau, le Manoir de Baud et son mur d'enceinte, la végétation des berges de la Vilaine...).

Deux grandes ambiances paysagères seront développées : les paysages de l'eau et le paysage boisé. Le parc Est offrira différentes séquences des bords de Vilaine jusqu'au Manoir de Baud. Le long de la Vilaine jusqu'à la rambla, le projet propose d'amplifier le paysage existant dans une continuité de milieux et d'habitats propices au développement de la biodiversité. Au Sud de la rambla le parc Est offre un paysage boisé largement planté et ombragé complémentaire des plages de Baud qui tisse un lien entre les bords de Vilaine et le bosquet de platanes existants du manoir.

Dans la continuité des tracés historiques et de la rambla actuelle, son prolongement sous forme de mail largement arboré est un espace public structurant de la partie Est. Cet espace permettra une continuité de la trame plantée entre les berges de la Vilaine et le parc Est.

Concernant les usages, la deuxième phase d'aménagement des espaces publics est de favoriser des nouveaux lieux de pause, de développer des espaces publics à vivre pour les habitants. Les usages projetés par les habitants sont complémentaires à ceux déjà implantés dans le quartier autour de trois axes principaux : la place du sport dans l'espace public (parc Est), des lieux dédiés pour les adolescents, des lieux de calme et de fraîcheur (bords de Vilaine et parc Est), des espaces pour des usages de proximité (mail dans le prolongement de l'avenue Gaston Monnerville) et des lieux pour des animations ponctuelles (rambla).

Le Conseil décide :

Par 51 voix pour

10 abstentions : M. Cressard A., Mme Gandon C., M. Le Brun L., M. Compagnon C., Mme Id Ahmed Z., M. Boucher N., Mme du Plessis d'Argentré L., M. Esneault A., M. Ruiz H., Mme Rolandin C.

- de prendre acte du déroulement de la concertation relative à la modification du dossier de création de la ZAC Baud-Chardonnet,
- d'approuver le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC Baud-Chardonnet.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr .

La Secrétaire de séance,

Pour La Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Iris BOUCHONNET

Laurence QUINAUT

